

DECRET N° 95-409 du 18 Décembre 1995

Chargeant Monsieur Aziadomè KOGBLEVI,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat  
et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur  
Georges A.G. GUEDOU, Ministre des Travaux  
Publics et des Transports pour compter  
du 18 Décembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1995 ;
- VU le Décret N° 381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;


D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 18 Décembre 1995, Monsieur Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Georges A.G. GUEDOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MTPT-MEHU 4  
SGG 4 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-